

L'AVENIR

DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE



ANNONCES :

Assurance incendie... 1 fr. 50
 Assurance vie... 2 fr.
 Assurance accidents... 4 fr.
 Les assurances sont prises au Bureau des Assurances
 41, rue Claude-Bernard

ADMINISTRATION & RÉDACTION :

En, Cour de la Liberté, 30
 LYON

ABONNEMENTS :

Paris 5 fr. 50
 Lyon et départ. 5 fr. 10
 Pour les autres départ. 5 fr. 10
 (Région : port en sus)
 Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque

LETTRES POLITIQUES

Sénat remis à Neuf

Pour « réparer des ans l'irréparable outrage » et combler les vides que la faux exterminatrice a semés dans ses rangs, le Sénat vient de se faire faire les réparations partielles prescrites par les lois constitutionnelles.

Ce maquillage lui servira-t-il beau-coup ?

Je vais d'abord m'occuper, comme la semaine dernière, de l'élection de la Seine, à laquelle le zèle opportuniste de l'édilité stéphanoise a presque donné le caractère d'une question locale.

Franchement, pour être mal inspirés, les ferristes du conseil municipal de Saint-Etienne ont eu une malheureuse inspiration ! Voilà un blackboulé qui, pour éviter la condamnation certaine du suffrage universel, va se proposer au suffrage restreint : celui-ci, même, n'en veut pas. Cet homme est une espèce de Buffet, dont tous ceux qui le connaissent, fussent-ils électeurs sénatoriaux, se détournent. Avez-vous entendu dire que même ses amis du troisième arrondissement, son émité électoral, soient venus consoler Spuller ? Même pas ! Et il faut que dans un pays où il n'a jamais mis les pieds, où l'on ne sait pas comment il est fait, où l'on n'a jamais eu à subir l'indigeste plomb de ses discours, une réunion de fanatiques à bon marché viennent l'appeler « illustre vaincu » et « leur guide dans l'avenir ».

Est-ce assez honorable pour Saint-Etienne, la manifestation qu'ont tenté de faire, illégalement d'ailleurs (et pourtant, chers opportunistes, vous nous combattez sur le terrain de l'autonomie communale), les conseillers de cette grande ville !

A Paris, Spuller ne vaut plus rien, mais pour nos électeurs il est encore bien bon, ont l'air de dire ces respectueux serviteurs du peuple souverain.

Le Buffet n° 2, acclamé et glorifié par l'opportunisme stéphanois, faule d'autres qui en veulent encore, servira de mesure à laquelle on peut jurer le républicanisme de ses admirateurs. Il n'y a d'ailleurs pas lieu d'y attacher plus d'importance.

La question avait été bien posée. Le candidat opportuniste avait dit :

« C'est ici une lutte de principes ; il y a en présence deux politiques, celle de l'opportunisme et celle du socialisme. »

Les électeurs ont répondu ; malgré les divisions de nos amis, votant sur deux noms différents, la victoire incontestée a été à l'Extrême-Gauche. Ce résultat a causé dans Paris une joie générale : on était débarrassé de Spuller, et le suffrage restreint lui-même

venait d'affirmer que la République doit être démocratique.

J'ajouterai personnellement qu'il était difficile de mieux se prononcer que les électeurs sénatoriaux de la Seine ne l'ont fait ; ami de Georges Martin depuis bon nombre d'années, je connais peu d'hommes plus laborieux, plus modestes, plus utiles dans une assemblée. Sa victoire a été anonyme, comme sa candidature était indépendante : des hommes politiques en renom avaient cru devoir lui opposer une personnalité plus marquante. Le bon sens des républicains de Paris les a conduits à celui qui depuis dix ans avait, obscurément mais consciencieusement, fait son devoir à l'assemblée commerciale.

Les élections des départements, sauf une ou deux exceptions, nous ont parfaitement donné satisfaction.

Brogie, Fourtou, Brunet et Tailhand, les ex-flétris du 24 et 16 mai, restent sur le carreau. A l'exception du Rhône où, le candidat partisan de la suppression du Sénat a été battu, tous ceux des nôtres qui étaient présentés l'ont emporté : le meunier Girault, dans le Cher, arrivait au premier tour de scrutin, tandis que son compagnon de liste, un fonctionnaire opportuniste, ne passait qu'après deux scrutins. De même pour Marcou dans l'Aude. Le pasteur Dide, que nous n'espérons pas voir réussir, l'attait un candidat modéré dans le Gard. Nous ne parlons pas des Bouches-du-Rhône où la candidature Bonquet avait été mal posée.

En résumé, affirmation générale de la République, succès de la plupart des radicaux présentés, tel est le résumé des élections sénatoriales.

Si le suffrage restreint a donné ce résultat, que nous donnera le suffrage universel ? Les rodomontades des partis anarchistes ont quelque peu cessé, et leurs espérances dans l'avenir se trouvent bien compromises. Oui, l'opinion s'éloigne de l'opportunisme, mais pour venir à la République et non pour retomber à la monarchie.

Comment d'ailleurs en serait-il autrement ?

Ce ne sont pas les forfanteries royalistes ni la mascarade plonplonienne ni les puérilités victoristes qui risquent de trouver un écho.

Et l'opportunisme, lui, se jugeait encore il y a trois jours, quand à la tête de la commission de l'armée il plaçait comme président, en remplacement du colonel Ténas, M. Alfred Mézières, ancien élève de l'Ecole Normale, professeur de littérature et membre de l'Académie française !

A quand M. Truelle généralissime ?... A moins que Spuller ne trouve pas d'autre place à prendre.

Albert PÉTROU.

DÉPÊCHES DE NUIT

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Les opérations

Les dépêches envoyées par le général Brière de l'Isle au ministère de la guerre ne concernent que le service et n'ont aucune importance particulière.

On croit au ministère de la guerre que le général Brière de l'Isle sera en mesure, dans le courant de la semaine prochaine, de marcher en avant et opérer une action décisive.

D'autre part, au ministère de la marine, on affirme que le bruit d'une collision entre les flottes chinoise et française, donné il y a deux jours par une dépêche privée de Matsou, est inexact, cette dépêche ne se confirmant pas, et l'amiral Courbet n'ayant rien fait savoir à ce sujet.

A Formose

On télégraphie de Hong-Kong au *Times*, en date du 29 janvier :

Un correspondant à Arnoy (Chine) dit que les Français sont occupés à couler les jonques des côtes ; les équipages de ces jonques sont capturés et conduits à Kélung. Les prisonniers sont enchaînés par trois durant la nuit et contraints, le jour, à travailler aux fortifications.

A Hong-Kong

Il se confirme que le gouvernement anglais aurait modifié les ordres relatifs aux navires français qui désireraient prendre du charbon à Hong-Kong.

En Chine

On télégraphie de Shanghai au *Standard* en date :

Les anciens gouverneurs du Yunnan et du Kouang-Si ont été condamnés à la décapitation pour avoir laissé prendre Bac-Ninh par les Français. Li-Hung-Chang et Tso-Tsung-Hug ont été sévèrement punis pour avoir intercédé en faveur des gouverneurs condamnés. Chang-Peelun qui commandait à Fou-Tchéou lors de la destruction de la flotte chinoise par l'amiral Courbet, a été dégradé et appelé à Pékin, où il doit passer en jugement pour lâcheté.

On mande de Danton, le 23 décembre :

Une fabrique de poudre a fait explosion hier à Fatchau. Deux cents personnes ont été tuées.

En Birmanie

On mande de Calcutta, 30 janvier, soir : Un second traité a été conclu entre la France et la Birmanie.

En vertu de ce traité, un consul français va être envoyé à Mandalay.

Toutes les tentatives faites par les Britanniques pour reprendre Bhamo aux Chinois sont jusqu'à présent, restées infructueuses.

Des renforts ont été envoyés de Mandalay ; mais les troupes se sont mises à piller dès qu'elles ont atteint la frontière. En dehors de Mandalay, il n'y a plus en réalité d'autorité birmane.

LE JOURNALISME AU TONKIN

Nous venons de recevoir le premier numéro du premier journal français, l'*Avenir du Tonkin*, publié dans notre nouvelle colonie. Sa rédaction se propose de renseigner les Français du Tonkin sur ce qui se peut se faire au Tonkin.

Il consacre dans ce numéro un article nécrologique à un de nos compatriotes, M.

Stocker, Alsacien de naissance, qui, venu de Californie, il y a dix-huit mois, est tombé frappé d'une balle à la tête dans une expédition contre les Muongs. M. Stocker avait passé trente années dans les montagnes Rocheuses et le territoire d'Alaska.

Chargé par l'administration des recherches minières au Tonkin, il avait reconnu les gisements aurifères de Myduc, et les rapports très consciencieux qu'il avait adressés après son exploration n'étaient pas faits pour encourager les chercheurs d'or.

L'*Avenir du Tonkin* constate un mouvement d'immigration continu vers notre colonie et l'activité que déploient les immigrants.

Imprimé en petit format, la quatrième page de ce journal est tout entière consacrée à des annonces locales pour des négociants français déjà installés.

LA RETRAITE DE LEWAL

Lorsque M. Ferry jeta Campenon par-dessus bord et le remplaça par Lewal, il n'y eut qu'un cri : le nouveau ministre va tout sauver.

Jusqu'ici, M. Lewal n'a rien sauvé ; il parle seulement de... se sauver lui-même. Étonné de l'accueil peu flatteur que lui a fait la Chambre, abasourdi par la froideur avec laquelle la commission de l'armée a accueilli ses projets, stupéfié par l'opposition du conseil supérieur de la guerre, ce ministre qui devait organiser la victoire manifeste déjà le vague désir de s'en aller.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis samedi matin en conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Le général Lewal, ministre de la guerre, a présenté à la signature du président de la République un décret augmentant de trois membres le comité de défense des côtes ; ces trois membres seront un vice-amiral, un général d'artillerie de marine et un préfet maritime.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, a fait signer un décret portant création d'une sous-préfecture à Batna, département de Constantine.

Il a ensuite annoncé à ses collègues que M. Dalloz, ancien concessionnaire du *Bulletin des communes*, réclamait au gouvernement une somme de 741,000 francs pour réparation du préjudice à lui, causé par la substitution du *Journal officiel des communes* audit *Bulletin des communes*.

Le ministre a ajouté qu'il défendrait les intérêts du Trésor devant le Conseil d'Etat.

Le général Lewal a communiqué une dépêche du général Brière de l'Isle relative aux approvisionnements et aux préparatifs de marche en avant.

Le ministre de la guerre a ensuite fait connaître au conseil le sens des amendements qu'il se propose de soumettre mercredi prochain à la commission de l'armée sur le projet de recrutement.

Ces amendements sont conformes aux récentes décisions du conseil supérieur de la guerre.

L'égalité absolue du service ne serait pas maintenue ; le principe de quatre ans serait inscrit dans la loi, au moins en ce qui concerne l'arme de la cavalerie et les troupes de l'armée coloniale.

Enfin, un certain nombre de jeunes gens suffisamment instruits et de bonne conduite

pourrait chaque année, après l'inspection générale, être éliminé par voie de tirage au sort.

M. Tirard, ministre des finances, a informé ses collègues que le projet de budget pour 1886 était presque entièrement terminé.

Le conseil s'est, en dernier lieu, occupé des décisions prises par la commission du budget au sujet de la caisse des écoles.

Le ministre de l'instruction paraît disposé à maintenir la partie de son projet relative à la caisse des écoles.

Les groupes de la Chambre

Les groupes de la majorité républicaine vont être incessamment appelés à renouveler leurs bureaux.

L'Union républicaine se réunira mardi à cet effet.

Les fonctions de la présidence seront probablement attribuées à M. Journault, en remplacement de M. Spuller.

Il avait été tout d'abord question de M. Pierre Legrand, mais l'honorable député du Nord a décliné la candidature.

Les vice-présidents seront MM. Truelle et Thomson.

La gauche radicale nommera M. Charles Floquet président, en remplacement de M. Lepère.

A l'union démocratique et à l'extrême gauche, les choix des nouveaux présidents ne sont pas encore arrêtés.

Le bureau de la Chambre vient de se réunir pour statuer sur le cas de M. Bonhoure, secrétaire rédacteur.

M. Bonhoure demandait sa mise à la retraite proportionnelle et l'honorariat de ses fonctions.

Le bureau regrettant que le règlement ne lui permit pas d'accorder l'honorariat à un fonctionnaire qui n'avait pas trente ans d'exercice et soixante ans d'âge, a prononcé purement et simplement la mise à la retraite proportionnelle de M. Bonhoure.

LES ARSENAUX VIDÉS

Les marins se plaignent beaucoup de l'état de désorganisation et d'épuisement où notre marine se trouve par suite de tout ce qu'il lui a fallu envoyer d'hommes et de matériel en Extrême-Orient. Que se produirait-il si, dans un pareil état, il lui fallait faire face à quelque complication dans les mers d'Europe. C'est évidemment la répétition aggravée de ce qui s'était passé pour le Mexique. Il semble cependant que la leçon nous avait coûté assez cher en 1866, en 1867 et en 1870, pour ne pas être oubliée.

LA FIN D'UN FLÉTRI

Le Sénat va se trouver privé d'un de ses plus beaux ornements. Le duc de Broglie n'y montrera plus sa face camuse, et nous n'entendrons plus son fatigant zéaïement s'exercer sur la politique étrangère. L'académicien

rentrera à l'Académie, et cisèlera dans la coulisse ses épigrammes trop vantées. Le Français qui a beaucoup de prétentions prétend bien que, jeté à la porte du Luxembourg, il rentrera par la fenêtre du Palais Bourbon, et, certes, nous ne doutons pas qu'il ne tente cette escalade. C'est affaire aux électeurs de l'Eure qui l'arrêteront bien dans cette entreprise. Visiblement, dans ce soin paisible et réfléchi de la Normandie, on se détache du parti des princes, et l'orléanisme s'en retire la queue basse.

Le 16 mai a reçu, il y a huit jours, un violent soufflet, et, quelque soient les présomptueuses prétentions des audacieux de l'Ordre moral, nous ne sommes pas près de revoir à la tribune française le flétri fameux qu'une erreur déplorable avait trop longtemps investi d'un mandat législatif.

Il y a des années qu'il devait être inéligible. La meilleure façon de démontrer que son inéligibilité est dans le vœu populaire, c'est encore de ne pas l'élire.

Son département l'a compris, nous félicitons son département.

Mort de deux honorables

On a annoncé la mort de M. Renaud, sénateur des Basses-Pyrénées. Nous avons aujourd'hui à enregistrer celle de deux autres de nos honorables, M. de Reignié, sénateur des Deux-Sèvres, et M. Tarbouriech, député de l'Hérault.

M. de Reignié est mort vendredi, à cinq heures et demie du matin, d'une maladie de cœur. Il faisait partie du groupe radical dissident de l'Union républicaine.

M. Tarbouriech a succombé à Olouzac, des suites d'une affection de poitrine. Il était âgé de quarante-cinq ans. M. Tarbouriech appartenait au groupe de la Gauche radicale de la Chambre. Son élection dans l'Hérault, en 1881, avait soulevé une polémique des plus violentes à la suite de laquelle M. Clémenceau faillit avec un duel avec un membre de la presse locale.

Actualités

« Le Times publie une dépêche de Hong-Kong, qui confirme que le gouvernement a modifié les ordres relatifs aux navires français venant de faire du charbon. »

Perle est dans la consternation. Pourvu que de méchantes langues n'aillent pas lire cette mauvaise nouvelle à l'homme de « claque ».

« Totor, fils de Plonplon, prince de Crimée et « autres lieux », avertit ses amis qu'il les recevra tous les mercredis. »

Pourvu que ce jeune daim, en train de composer sa basse-cour, ne s'endorme pas à table, selon son impériale infirmité.

« Le général Carteret-Trécourt, commandant le 14^e corps, à Lyon, est sérieusement malade. »

Il vient de partir pour Paris, afin d'entrer chez les frères de Saint-Jean-du-Tonnerre-de-Dieu,

Lewal aurait-il mordu cet infortuné ?

« Des arrestations importantes ont eu lieu hier à Londres ; elles se rapportent aux récentes explosions qui viennent de se produire. »

Si les susdites arrestations portent juste, que de policiers on va fourrer au bloc !

« Un journal soutient la candidature de M. Ferdinand Fabre à l'Académie. »

« M. Fabre, dit cette feuille, est une originale figure. »

Est-ce que ce paroissien-là aurait, par hasard, un nez à la Ferry, et, en fait d'yeux, les quinquets ahuris de Perraudin ?

« Le grand concours de cuisine qui s'est tenu à Paris vient de se terminer. »

Je suis stupéfait de n'avoir pas trouvé, sur la liste des lauréats, le nom du charcutier Ferry.

Toujours des injustices, parbleu !

« Le pape a reçu hier soir et ce matin les évêques de Nevers et de Coutances. »

« Le Saint-Père a toujours sa grippe. »

J'en suis fâché pour la chrétienté ; mais pour mon compte je m'en bats l'œil, et dans les grandes largeurs.

« M. Grévy se jette dans les folles dépenses. Hier soir, dîner diplomatique ; le 5 février, dîner parlementaire ; le 13 février, dîner militaire ; le 19 février, grand bal. »

Ce qui danse le plus, c'est l'argent des contribuables.

« L'auteur de l'assassinat de la rue Villeroi, à Lyon, n'est pas encore découvert. »

Pourvu que le parquet ne me soupçonne pas. Il en est bien capable, il m'a déjà fait tant de vilaines farces.

« A la chancellerie, on prépare un important mouvement judiciaire. »

Selon moi, ce mouvement ne sera « important » que si l'on se décide à faire permuter les magistrats avec leurs clients. Ça me vengerait un petit brin.

PATIT-POUCET.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

L'Empereur Guillaume

Une dépêche de Berlin, adressée au *Morning Post* dit que bien que l'empereur se lève le matin et travaille pendant quelques heures de la journée, son état inspire la plus grande anxiété à son entourage.

Le changement qui s'est opéré dans sa figure est effrayant ; ses yeux surtout sont devenus complètement ternes. Si on pense que l'empereur a quatre-vingt-huit ans, rien d'étonnant que l'inquiétude soit grande.

Les affaires d'Egypte

Le *Times* apprend que, quoique le gouvernement n'ait pas reçu de réponse officielle des puissances, les contre-propositions françaises, telles qu'elles ont été modifiées par l'Angleterre, ont été acceptées en principe.

On mande d'Alexandrie au *Times* le 30 :

On croit au Caire que l'Angleterre consentira à ce que l'emprunt de neuf millions soit garanti par les puissances, mais qu'elle ne veut pas entendre parler d'un contrôle à deux ou d'un contrôle multiple.

L'Angleterre verrait volontiers que l'Allemagne et la Russie fussent représentées à la caisse de la Dette. Dans ce cas, les appointements des commissaires seraient réduits à 2.000 livres, afin de permettre au gouvernement de faire face aux nouvelles dépenses.

On suppose également que l'Angleterre est d'avis que des changements sont nécessaires dans les différentes administrations où règne le principe de la dualité, mais qu'elle consent à ce que les questions ne soient discutées que plus tard.

La France adhérerait, paraît-il, à ces vues.

COCHINCHINE

Le dimanche 24 décembre, un train d'invités a inauguré la première voie ferrée de la Cochinchine, celle de Saigon à Mytho. Parti de Saigon à cinq heures et demie du matin, on est arrivé en gare de Mytho à neuf heures trente.

Le train s'est arrêté quelques instants à Cholon, la ville chinoise, puis à la gare de Ben-Luc, au delà de laquelle la voie franchit un pont, l'ouvrage capital de la ligne. Là, le train s'arrête et l'on constate que le niveau de la plate-forme du remblai est à deux mètres environ au-dessous du tablier du pont.

Une seule nuit, dit un rédacteur d'un journal de Saigon, l'Unité indo-chinoise, a suffi pour cette dénivellation extraordinaire : le remblai était arrivé au niveau du pont, un premier train s'était même engagé sur le tablier lorsqu'un effondrement subit s'est produit. Sous l'influence des terres, un glissement a eu lieu, le remblai s'est affaissé, entraînant les terrains inférieurs qui ont renversé les premières piles de pieux soutenant les rampes métalliques.

Nous traversons le pont à pied et nous arrivons à l'autre extrémité, où l'effet produit sur les pieux par la poussée des terres est peut-être encore plus considérable : là des piles de pieux ont été déplacées paral-

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran DORYS

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite)

— Du calme, lui dit-il à voix basse. T'imagines-tu que le noble comte de Thun va se laisser enlever ainsi l'ange gardien de sa maison, l'enfant de son plus fidèle serviteur, la compagne dévouée de sa femme ? Ventre-Mahon ! quand il devrait fouiller Tournai jusqu'aux fondations, le comte Godefroy nous fera rendre la chère fillette.

Une lueur d'espoir éclaira le visage du brasseur.

— Tu crois... balbutia-t-il.

— Pardieu ! peut-être s'en occupe-t-il déjà...

— Mais, s'écria Pluquet, il est tard ; l'hôtel est fermé, le comte repose... Qui sait, mon Dieu ! si maître Cochefer a pu arriver jusqu'à lui.

— Il faut nous en assurer, Nick. Je me défie de l'intelligence de Jean-Baptiste.

— Allons ! fit Nicolas.

— Non, dit le doyen Va seul. Moi, je reste ici. J'ai mon idée.

— Au sujet de Torterue ?

— Oui.

— Tu supposes donc...

— Je suppose qu'il en sait plus long qu'il ne le dit sur Madeleine, et je veux le surveiller.

— Oh ! gronda le brasseur, si j'en étais sûr !...

— Tu lui tordrais le cou pour le forcer à jaser, il appellerait à l'aide ; on te jetterait en prison, et nous n'apprendrions rien.

— C'est vrai !

— D'ailleurs, il est possible que je me trompe. Va-t'en, mon pauvre Nick, et agis de ton côté ; si je me suis trompé, toi, du moins, tu n'auras pas perdu ton temps.

Nicolas partit comme un trait.

Viz-à-vis la boutique de Torterue, il y avait un édifice en voie de construction, Leubert glissa parmi les échafaudages et s'accroupit derrière un tas de moellons.

Grâce à la sérénité de la nuit, la faction qu'il s'imposait n'était point par trop désagréable ; seulement, elle menaçait d'être longue, car il entendit sonner successivement au beffroi onze heures et demie, minuit, une heure du matin.

Rien n'avait bougé chez Torterue.

Vers une heure trois quarts, la porte s'entr'ouvrit et le jeune cordonnier, ha-

sardant sa tête par l'embrasure, jeta de tous côtés un regard attentif.

— Bon ! pensa Guillaume, il paraît que mes calculs étaient justes.

Rassuré par la solitude et le silence, Etienne descendit la rue d'un pas léger. Leubert le suivit en se dissimulant de son mieux dans les anfractuosités des murailles.

— Tout va bien ! se dit Guillaume. Le drôle va me conduire droit à la cachette de Madeleine.

Etienne marchait avec une rapidité extrême. Deux ou trois fois, cependant, il s'arrêta en retenant son souffle. Il avait cru percevoir le son mal étouffé de deux brodequins.

— C'est l'écho, murmura-t-il en reprenant sa course.

Au bout d'un quart d'heure il déboucha sur le Grand-Marché, que la lune, à son déclin, argentait d'un bout à l'autre. En traversant ce vaste espace découvert, Torterue présentait le dos à l'astre nocturne et voyait, par conséquent, sa propre ombre se projeter gigantesque jusqu'aux dernières limites de la place.

Soudain, une deuxième ombre, plus gigantesque encore, se dressa auprès de la sienne.

Le cordonnier, brusquement, fit volte-face.

Guillaume, qui n'avait point prévu cette trahison du hasard, s'arrêta aussi, et la

lune éclaira en plein sa colossale stature, sa figure blanche et ses yeux bleus.

Pendant un instant, les deux hommes parurent aussi décontenancés l'un que l'autre.

— Ah ! ah ! fit Etienne, c'est vous, doyen ?

— C'est moi.

— Vous prenez le frais ?

— Comme vous voyez. Et vous ?

— Moi de même, doyen, moi de même.

Et Torterue, fourrant ses deux mains dans ses poches, regarda Leubert en sifflant d'un air railleur.

Guillaume n'était pas endurant ; il serra les poings, mais, grâce à un effort de volonté, il parvint à se contenir.

— Bah ! pensa-t-il, quand je l'assommerais, en serons-nous plus avancés !

Puis, tout haut :

— Cher monsieur Torterue, vous ne continuez donc pas votre promenade ?

— Cher monsieur Leubert, ma promenade est terminée. Je suis las...

Ce disant, Torterue alla nonchalamment s'asseoir sur la margelle du puits monumental qui ornait l'un des angles de la place.

— Allons, pensa Guillaume, je ne saurai rien aujourd'hui.

(A suivre)

Alélement à elles-mêmes de près de dix mètres.

Nous remontons dans un nouveau train ; nous traversons à toute vitesse le pont de Tanan, et nous arrivons à Tan-Hiep, où nous prenons de l'eau et du bois. L'arrivée du train cause une certaine émotion dans le village, et lorsque nous le quittons, nous sommes entourés d'un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants accourus au bruit du sifflet de la locomotive.

Enfin, à neuf heures et demie, nous sommes rendus à Mytho, après un trajet aussi agréable qu'intéressant.

A la fin de décembre, on avait fait courir à Saigon le bruit que le transport la Nive avait été capturé par les Chinois à l'époque même où l'on disait à Toulon que le transport le Bien-Hoa avait été enlevé par un croiseur ennemi. Sur la demande du gouverneur de la Cochinchine, l'amiral Courbet lui télégraphia que la Nive avait mouillé à Ke-Lung le 30 décembre.

LES CONDAMNÉS DE RIEDERWALD

Reinsdorff, Kuchler et Rupsch, condamnés à mort, vont être prochainement exécutés.

Le président de la chambre de la cour suprême qui a présidé le procès des anarchistes a même déjà été invité à désigner deux conseillers pour assister à l'exécution qui aura lieu dans la cour de la prison de Halle.

Devant ces hommes, l'empereur a tremblé. Dans l'affolement de la peur, il ne craint pas d'ensanglanter le déclin de sa carrière. En ordonnant ce meurtre, il croit protéger l'empire, mais l'empire est encore plus malade que lui. Au du sang on répond par du sang.

A la condamnation des leurs, les anarchistes allemands ont répondu par l'exécution du policier Rumpff.

Par quoi répondront ils à la besogne des bourreaux de Leipzig ?

Dernière Heure

9 h. — Dans le train express de Barcelone à Valence un commis-voyageur a été volé par des individus qui sont entrés dans un wagon où il se trouvait seul.

La victime a été jetée ensuite par la fenêtre, et en tombant s'est fait plusieurs blessures mortelles.

La police est sur la piste des criminels.

Une dépêche de Sydney, du 29 janvier, annonce qu'un train-poste a été précipité, près de Wagga, dans un abîme creusé par des pluies torrentielles. Les wagons ont été broyés ; quarante voyageurs ont péri ; presque tous les autres sont blessés.

10 h. — Le bruit court que des croiseurs chinois ont reçu l'ordre de capturer les paquebots de la Compagnie des Messageries maritimes.

Une flottille de canonnières et deux croiseurs rapides chinois stationnent devant Port-Arthur.

L'Echo de Paris annonce que M. Andrieux intente une action en diffamation à Mme de Montifaud, se prétendant outragé dans son livre *Monsieur Mystère*.

Le Cri du Peuple dit que le juge d'instruction est allé hier interroger M. Jules Vallès, mais que tout interrogatoire était impossible, à cause de l'état de Jules Vallès.

11 h. — L'interpellation de M. Laguerre sur la présence d'agents provocateurs dans la police parisienne viendra probablement cette semaine.

Une crise ministérielle a éclaté à Lisbonne à la suite de la démission du ministre des travaux publics.

Minuit. — On assure que le gouvernement anglais a l'intention d'employer les soldats d'infanterie de marine comme agents secrets pour protéger les monuments publics.

La Rassegna dit que les cercles officiels attendent la nouvelle du débarquement des troupes italiennes à Massouah.

MENUS PROPOS

Deux sœurs, deux demoiselles sur le retour, sont obligées de donner, devant un magistrat d'une petite ville, et qui les avait vues naître toutes les deux, leurs noms et leur âge. La cadette, brave fille et sans coquetterie aucune, accuse franchement ses trente-sept ans.

Quand vint le tour de l'aînée, coquette celle-ci :

— Votre âge, mademoiselle ?
— Trente et un ans.
— Fort bien ! dit en souriant le magistrat.

Et, se tournant vers le greffier, qui connaissait aussi parfaitement ces demoiselles.
— Ne vous trompez pas, lui dit-il ; c'est l'aînée qui est la plus jeune.

A la Chambre.
— Cher collègue, je ne sais pour quoi voter ? Le scrutin de liste ou le scrutin d'arrondissement ?
— Qu'est-ce que ça vous fait, puisque vous ne serez réélu ni par l'un ni par l'autre.

Les fondateurs des anciennes républiques avaient égaré l'humanité par la terre ; cela seul faisait un peuple paissant c'est-à-dire une société bien réglée.

MONTESQUIEU.

A TRAVERS LYON

Tramways de Lyon à Saint-Fons. — Les citoyens du Grand-Trou, Moulin-à-Vent, St-Fons et Vénissieux, assemblés en réunion publique le 31 janvier 1885 : Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des tramways, après avoir entendu les explications nettes et précises qui leur ont été fournies sur l'état actuel de la question, déclarent maintenir toute leur confiance aux membres de la dite commission et les engagent vivement à continuer les démarches nécessaires pour le prompt établissement d'une ligne de tramways de Lyon à Saint-Fons par la route de Vienne, ligne d'un intérêt capital pour les nombreuses populations ouvrières, agricoles et industrielles qu'elle sera appelée à desservir.

Cet ordre du jour a été adopté à l'unanimité, sous la présidence de M. Rivet ; assesseurs, MM. Gigodot et Bernard ; secrétaire, M. Gobet.

Commission syndicale de répartition. — Dans sa séance du 24 janvier, la commission a pris la décision suivante :

Vu l'insuffisance des bons gratuits des fourneaux, fournis par les journaux républicains, au nombre de quatre, décide qu'elle donne sa démission ; cependant, afin de liquider le stock qu'elle a en main, elle a pris la détermination de continuer la distribution jusqu'au 31 courant.

Cette décision a été ratifiée par les fédérations dans leur séance du 20 courant. En conséquence, à partir du 1^{er} février, il ne sera plus fait de distributions au domicile des délégués.

Le Secrétaire, DEMONFOUX.

Délégation ouvrière. — Deux nouveaux délégués, spécialement choisis pour représenter les chambres syndicales, sont partis pour Paris rejoindre les délégués des ouvriers sans travail ; ce sont les nommés Toinet et Moreau.

Aujourd'hui lundi, M. Brialou doit présenter les quatre délégués lyonnais à la réunion des députés de l'Extrême-Gauche.

Accident. — Hier, à dix heures du soir, une blanchisseuse de Grézieux-la-Varenne, la nommée Benoîte Pélisson, âgée de 22 ans, est tombée subitement en traversant la place Bellecour.

Relevée aussitôt par les témoins de cet accident, cette femme a été transportée à l'hôtel du Cheval-Noir, rue du Port-du-Temple.

Un médecin a été aussitôt appelé.

Escroquerie. — Hier, dans la soirée, une marchande ambulante du nom de Judith Ba'vey, qui parcourait les établissements, exploitant un jeu de loterie, a été arrêtée pour escroquerie et conduite à la permanence.

Arrestations. — La police vient de mettre la main sur une nouvelle bande de

voleurs qui s'était installée rue Champier.

On avait découvert, il y a quelque temps, dans une chambre garnie du n° 1 de cette rue, une grande quantité de bijoux et divers objets soustraits à des négociants de notre ville ; mais le voleur avait disparu. Le hasard fit découvrir, dans un placard, une photographie que le voleur avait oubliée et qui permit de se mettre sur la trace du coupable.

Il y a quelques jours, un Italien, nommé Boscasso, pénétrait dans les jardins des dominicains d'Oullins et était blessé d'une balle à la cuisse par le garde de nuit. On avait donc pu l'arrêter.

La photographie trouvée rue Champier ressemblait à celle de Boscasso.

Pour savoir la vérité, on conduisit la propriétaire de la chambre à la prison Saint-Paul et une confrontation eut lieu.

Elle reconnut parfaitement Boscasso pour son locataire.

L'enquête fut donc dirigée en ce sens.

On découvrit au moins une demi-douzaine de vols à l'actif de Boscasso et de sa bande.

Les habits qu'il portait provenaient d'un vol avec effraction commis chez M. Thomas, quai des Célestins.

Le revolver qu'il avait sur lui avait été enlevé au moment d'un vol chez M. Bonnet, cafetier.

Les bijoux provenaient de divers vols au préjudice de bijoutiers de notre ville.

Boscasso et sa bande passeront aux prochaines assises.

Un jeune homme se présentait hier au Mont-de-Piété pour engager divers objets.

Le chef de service, M. Bert, et l'apprêteur, M. Nottier, voyant l'air embarrassé de cet individu l'interrogèrent et finalement le firent arrêter.

Questionné par la police du quartier, X... se troubla et dit qu'il avait été chargé par deux négociants de Vichy de retirer des malles à la gare ; puis il avoua avoir essayé d'engager une partie des objets qu'elles contenaient.

Cet individu a été écroué immédiatement, et une enquête est ouverte.

Arrestation. — Chaumat, qui a occupé l'esprit public pendant quelques jours à Lyon vient d'être arrêté à Paris.

Chaumat avait été poursuivi à la suite d'une réunion publique, tenue le 21 juillet 1883, où il avait commis un délit d'outrages aux magistrats et aux agents dans l'exercice de leurs fonctions ; mais il prit la fuite et il fut condamné par défaut à quatre mois de prison.

Chaumat s'était réfugié à Paris où il vivait sous un nom d'emprunt.

Il a été découvert dernièrement et il sera transféré à Lyon incessamment.

Tentative d'empoisonnement. — Dans la nuit d'hier, une jeune fille de vingt-un ans, la nommée Claudia Cuni, domestique chez M. Ollivier, demeurant rue Henri IV,

LA BIGAME

ROMAN CONTEMPORAIN

(SUITE).

— C'est peut-être un bien qu'il ait ainsi confiance, pensait-il, et le moment où il verra clair ne viendra toujours que trop tôt !

Ce moment était venu, lui jetant dans les bras son fils abattu, anéanti, brisé !

CHAPITRE VI

Lorsque Pierre quitta le vieux Beson, il était si épuisé, qu'il ne pouvait marcher. Souvent, des larmes, il retomba chez lui ; mais, sous cette bienfaisante influence, il en vint à envisager plus froidement son infortune.

Bien qu'il n'y ait jamais eu d'explication entre sa femme et lui, ils sentaient tous deux qu'une barrière infranchissable les séparait désormais ; leurs relations quotidiennes devinrent pour ainsi dire nulles, et c'est tout au plus s'ils se rencontraient pour les actes communs de la vie.

Jean suivait la marche des choses d'un air anxieux.

Qu'allait-il résulter de tout cela ? Il ne reconnaissait plus Pierre, ni au moral ni au physique.

— La coquine me tue mon fils ! murmurait-il les dents serrées.

Lui naguère encore si hardi à la tâche, si passionné pour son art, était à présent parfois quinze jours sans entrer dans son atelier, ou bien commençait un travail et subitement, sans motif apparent, l'abandonnait pour n'y plus revenir.

Le vieillard comprenait qu'une crise était imminente, et il se demandait comment il pourrait la conjurer.

Il s'ingénia, se creusa la cervelle, chercha sans relâche et, un jour enfin, poussa une exclamation de joie en s'écriant comme Archimède : j'ai trouvé !

Il s'était rappelé que Pierre avait été chargé, il y avait de cela huit mois environ, c'est-à-dire alors qu'il était encore heureux, d'un projet de palais pour un riche musulman du Caire.

Ce projet, complètement achevé, reposait dans les cartons de son fils, sans que celui-ci pensât actuellement à s'en occuper davantage.

Or, voici quelle était l'idée de Jean : Pierre, qui de prime abord devait confier la conduite des travaux à un habile confrère, afin de demeurer près de ceux qu'il aimait, car il ne voulait pas les exposer aux tracasseries d'un si long voyage, partirait lui-même au Caire et emmène-

rait avec lui sa femme et sa fille.

Probablement alors qu'Angèle, ne subissant plus l'influence funeste de l'atmosphère parisienne, ne se voyant plus entourée des mille tentations de la vie à outrance, reviendrait à son mari, sinon par amour, du moins par le besoin de se sentir un appui dans un pays où elle se trouverait isolée.

Puis il se pourrait que là-bas, où, par suite du climat, ni l'existence ni les mœurs ne sont les mêmes, où le cerveau pense autrement, où l'être est entièrement transformé, il se pourrait que là-bas, se disait-il, les deux époux se vissent d'un oeil tout différent que celui avec lequel ils se voient ici.

— Ai-je tort, ai-je raison ?

« Je n'en sais rien, mais c'est toujours un moyen à essayer, conclut-il. »

Et tout joyeux de sa découverte, il attendit la visite de Pierre avec impatience.

Dès qu'elle eut lieu, il aborda franchement la question et lui dit tout ce qu'il put puiser dans sa cervelle pour le rallier à son idée.

D'abord Pierre résista.

— Non, objectait-il, je ne saurais partir ainsi, deux raisons s'y opposent : la première, c'est qu'il me faudrait te quitter.

— Quant à cela, mon enfant, interrompit Jean, je comprends ta peine et la partage, car il m'en coûtera beaucoup aussi, crois-le bien, de ne plus t'avoir près de

moi ; mais songe que ton absence ne durera guère qu'un an, que ce sera bien vite passé, et surtout qu'il y va peut-être de ton bonheur.

Tu ne dois donc pas être arrêté par cette première raison, et si la seconde...

— La seconde, reprit Pierre, la voici : ce voyage me remettrait dans une trop grande intimité avec ma femme et, pour le monde, je serai tenu de jouer une comédie de tous les instants.

« Le monde me contraindrait à lui sourire, à lui parler tendrement, alors que ma bouche serait remplie de reproches amers que j'aurais peine à contenir, et je sens que cela est au-dessus de mes forces.

« Ici, du moins, dans ce grand Paris où personne ne s'occupe de son voisin, je peux être moi-même ; ma tristesse, mon chagrin ne sont ni remarqués ni commentés, tandis que là-bas notre qualité d'étrangers, ma situation, nous rendraient le point de mire de tous, et je te le répète, à moins de mettre à nu mon cœur ulcéré, de dévoiler mes tourments et de servir ainsi de pâture aux propos des oisifs ou des malveillants, je serais forcé d'avoir un masque trompeur sur le visage, ce qui ne ferait qu'ajouter encore à mes angoisses.

Jean s'attendait à cette résistance, aussi ne se rebuta-t-il pas.

Il combattit cette seconde raison comme il avait combattu la première, et il insista tellement, il récita si péremptoi-

n° 5, a tenté de s'empoisonner en avalant une forte dose d'extrait de saturne.

Mais fort heureusement ses plaintes furent entendues; des gens de la maison s'empresèrent d'aller quérir un médecin.

Après avoir reçu les premiers soins, cette malheureuse fille a été conduite à l'Hôtel-Dieu.

Les causes de cette tentative d'empoisonnement sont attribuées à des chagrins d'amour.

Agression. — Hier vers onze heures du soir, trois jeunes gens en quête de femmes galantes, les nommés François Vaudrey, Pierre Fresque et Monono, domiciliés cours d'Herbouville, âgés de 19 et 20 ans, pénétraient dans la maison portant le n° 16, de la rue Quatre-Chapeaux, et frappaient à la porte de Mme Bony, logeuse en garni, cette dernière eut la malheureuse inspiration d'ouvrir sa porte aux assaillants, mal lui en prit, car loin de se calmer l'un d'eux la frappa brutalement à la figure.

A ses cris les gardiens de la paix accoururent et mirent en état d'arrestation deux de ces forcenés.

Monono parvint à s'échapper, mais ne tardera pas à être écroué grâce aux indications fournies par ses camarades, à leur arrivée à la permanence.

Tribune libre

Commission exécutive des syndicats lyonnais. — Les délégués à la dite commission sont convoqués d'urgence, pour lundi 2 février à 3 h. du soir, au siège de la fédération rue Brolet, 38,

pour la commission,
Le secrétaire-adjoint: GAREL.

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon
L. VELLERUT, DIRECTEUR

COMMERCE de Fromages, vaisselles, porcelaine, Vaise, à céder après fort peu de frais, rec. p. j. 100 fr., b. log., prix 7,000 fr., facilités.

CARTE (Perrache), loc. 700 fr., b. log., rec. p. j. 30 fr., prix 2,000 fr. Pressé.

CARTE-BILLARD plus salon de Coiffure, Vaise, bénéfices assurés, b. log., loc. 1050 fr., prix 3500 fr.

On demande UN COMMANDITAIRE OU ASSOCIÉ

avec apport de 5,000 francs, pour la fabrication, à Lyon, d'articles de première nécessité, donnant des bénéfices prouvés de 50 0/0.

S'adresser au journal en formation
L'ECHO de LYON
Transféré: 4, rue Mercière, au 2°

Chambre syndicale des ouvriers cordonniers de Lyon. — Toute la corporation est priée d'assister à la réunion générale privée qui aura lieu le lundi 2 février à 7 heures du soir, rue St-Jacques, 5 au 1°.

L'ordre du jour étant très important, nous espérons que tous les ouvriers se feront un devoir d'y assister.

Nota — La séance sera ouverte à 7 heures et demie et les portes fermées à 8 heures.

Le conseil syndical,

3^e arrondissement. — Le comité électoral des républicains radicaux socialistes, répondant à l'appel fait à tous les comités républicains constitués du département par la commission d'organisation du congrès de Neuville, invite tous ses adhérents et les citoyens voulant faire partie du comité, à se former d'urgence en groupes, afin de participer à la nomination des délégués au Congrès.

Les procès-verbaux de formation des groupes seront reçus chez le citoyen Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Le secrétaire: CHACHUAT.

Avis aux tisseurs de la chambre syndicale, rue Vieille-Monnaie, 23 bis. — La 131^e série ayant décidé sa liquidation, les ayants-droits sont invités à se présenter chez leur trésorier d'ici au 15 février; passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

GIRAUMIER.

Avis Nous engageons vivement les personnes atteintes de goîtres, glandes, grosseurs, engorgements, etc., à lire attentivement la lettre suivante:

« Fresnes, près Bourbon-les-Bains, le 3 septembre 1883.

« Monsieur, dès les premiers jours que j'ai suivi votre excellent traitement; j'ai vu mon goître diminuer d'un tiers, et les battements de cœur ainsi que l'oppression occasionnés

par cette affection, sont complètement disparus, à mon grand plaisir.

« Je suis toute heureuse de m'être adressée à vous, et je me dispose à reprendre mon traitement, que mes occupations m'avaient fait cesser.

« Je vous remercie, monsieur, de vos bons soins, et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

« Femme FRANÇOIS, menuisier. »

Notice gratis. — Fl., 2 fr. 50 et 5 fr.; pomade, 2 fr. 50; p., 0 fr. 75 en sus. S'ad. ph. BERTRAND aîné, Hantzer, succ., 21, place Bellecour, Lyon.

L'AVENIR DES FAMILLES

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCES POUR LA
RECONSTITUTION DES CAPITAUX
61, Rue de la République, LYON

Quatre Tirages par an

Liste des 215 numéros ayant droit au remboursement de cent francs par suite de la répartition du 17 janvier 1885, faite en présence des intéressés.

(suite)

170.838 M.-E. François, à Bourg-le-Péage (Drôme).

172.067 J. Mathoux, 40, rue du Commerce, Lyon.

173.296 Ch. Magain, Charlieu (Loire).

174.625 B. E. S., Lyon.

175.754 Debolo, rentier, Marennes (Rhône).

176.983 M. Lerault, Miribel (Ain).

178.212 A. Belozon, Cailloux-sur-Fontaine (Rhône).

179.441 E. Bayoux, 4, rue de la Bourse, Lyon.

180.670 A. Tonvet, Lens-le-Saulnier (Jura).

181.899 E. Blanc, Prolenfray (Loire).

183.128 Vve Feillard, Romanèche (Saône-et-Loire).

184.357 A. Prost, 14, rue Grenette, Lyon.

185.586 A. Patisier, au Coteau (Loire).

186.815 J. Papillon, notaire au Bois-d'Oingt (Rhône).

188.044 A. Pradel, id.

189.273 B. Vacheron, Romanèche (Saône-et-Loire).

Demandez partout

LE PILORI

Journal démocratique socialiste

Paraissant tous les samedis

SOMMAIRE:

Prolétaires, en avant (Pagès).
Le socialisme dans les corps élus (Larrikin).

Revue de la semaine (Mémoire).
Souvenirs d'un déporté (J. Caton).
Binettes du suffrage restreint (Larrikin).
Une dévote buandière (Argus).
Etc.

En vente chez tous les libraires et marchands de journaux.

Le Numéro 10 centimes

DÉPÔT A LYON: RUE QUATRE-CHAPEAUX,

N° 158

L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

2 Février 1885

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

Le GÉRANT, J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté,

Le seul d'Irritant Jamais. — Depuis 20 années LE TOPIQUE FRANÇAIS

GUÉRIT INFAILLIBLEMENT ET RAPIDEMENT

Bronchites
Irritations de poitrine
Oppressions
Maux de gorge
Pleurésies
Fluxions de poitrine
Points de côtes

Douleurs
Rhumatismes articulaires
Névralgies
Maladie du cœur
Sciaticques
Maladies du cerveau
Maux de reins

PRIX: de 52 cent. à 2 fr., dans les principales pharmacies.
— La grandeur varie selon l'endroit où il doit s'appliquer.
— Envoi franco contre timbres ou mandats adressés à M. CORNET, pharmacien, dépositaire, rue Octavie-Mey, LYON.

Exigez bien le nom: Topique Français.

CHAPELLERIE PRADE

Chapeaux feutre haute nouveauté, premier choix, 40 0/0 de rabais — Nouvel arrivage de dernier genre, pour hommes, dames et enfants.

Grand choix de coiffure de voyage en tous genres
20, Quai Saint-Antoine, 20

DÉPURATIF du Sang

Le Sirop Salsepareille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, etc. Ce Sirop agit en toutes saisons. S'adresser à Lyon, Ph. QUET, rue Préfecture, 5. — Dépôt à St-Etienne, ph. Didier, rue de la République, 29; Grenoble, ph. Chatrouse, place Grenette.

Mme HERMANN
Avenir par les cartes, passage St-Pothin, 6.

Mme MORLETTE
SOMNAMBULE
Consultations de 10 h. à 4 h., rue Hippolyte-Lalandrin, 13.

L'OUEST

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie
Constituée avec l'autorisation
et sous le contrôle du Gouvernement
SIÈGE SOCIAL:
22, rue des Capucines — PARIS

RENTES VIAGÈRES

immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0 et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES
avec remboursement au décès du rentier du capital de la rente

ASSURANCES PAYABLES

en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation d'Enfants.

Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 400 Millions.

S'ADRESSER

Pour tous renseignements à la Compagnie
M. HESS
79, place des Jacobins — LYON

rement toutes les objections que Pierre put lui opposer, qu'il resta maître de la place et obtint de ce dernier la promesse formelle qu'il partirait au Caire avec sa femme et leur petite Jeanne.

La victoire gagnée de ce côté, il ne restait plus qu'à déterminer Angèle à suivre son mari. Ce fut encore Jean qui se chargea de cette négociation.

A son grand étonnement, celle-ci accepta d'emblée et même avec joie; cela entraînait tout à fait dans son esprit.

En effet, à quoi bon lui servait d'être à Paris, puisqu'elle ne profitait ni de ses plaisirs ni de ses fêtes?

N'était-il pas préférable de voyager, même avec un mari qu'on n'aimait pas? Au moins jouirait-elle alors des agréments et des imprévus du voyage.

Puis l'Orient, dont elle avait si souvent rêvé, lui apparaissait comme un point lumineux au de là des mers et l'attirait. L'Orient, dont elle avait lu tant de descriptions enthousiastes, était sans nul doute un paradis terrestre, un véritable Eden où il devait faire bon vivre.

Oh! certes, oui, elle voulait bien partir, et le plus vite possible même.

Les apprêts du départ ne furent pas longs.

Jean, craignant qu'un obstacle quelconque ne surgit tout à coup et ne l'entravât, ne leur laissait pas une seconde de répit.

Lui-même surveilla l'emballage des malles et lui-même les boucla; et, près

sant l'un, activant l'autre, il se démena si bien que, le lendemain du quinzième jour après sa conversation avec son fils, M. et Mme Beson s'embarquèrent à Marseille, sur le paquebot l'Etoile-du-Sud, à destination du Caire.

A la fin de la quinzaine suivante, Jean parcourait le journal dans un estaminet, quand, tout à coup, il poussa un sourd gémissement et tomba brusquement à la renverse sur le sol où il resta sans mouvement.

L'infortuné venait de lire sous le titre: « Un grand sinistre maritime », une nouvelle ainsi conçue:

« Le paquebot l'Etoile-du-Sud, de la Compagnie Hermann et fils, de Marseille, s'est perdu corps et biens, sur les côtes du Maroc, pendant une violente tempête.

« Seuls, un matelot et une petite fille ont pu échapper à la mort.

« Le matelot, après avoir accueilli l'enfant dans une barque, est parvenu à aborder non loin de Tanger.

« Ces malheureux doivent être rapatriés incessamment par les soins du consul français.

« On informe que la petite fille, qui a dit s'appeler Jeanne Beson, pourra être réclamée par sa famille à l'administration de la Compagnie Hermann et fils.

« N. B. — D'après le dire du matelot, ils seraient les seuls survivants de ce terrible naufrage. »

Les personnes présentes crurent d'abord Jean frappé d'apoplexie, tant était grand de son insensibilité; mais un médecin mandé en toute hâte, ayant reconnu en lui un reste de vie, le fit transporter à l'hôpital le plus proche, où des soins énergiques finirent par le ranimer.

Pendant vingt jours il eut un pied dans la tombe.

Cependant sa vigoureuse nature prenant le dessus, il ne tarda pas à entrer en convalescence et reçut enfin son exeat.

En rentrant dans son logis après deux mois d'absence, il se demanda d'où il venait et pourquoi il en était sorti, cherchant en vain à rassembler ses souvenirs.

Son cerveau avait reçu une telle secousse qu'il ne se rappelait rien encore; tout était vague, confus dans son esprit.

L'instinct seul l'avait guidé jusqu'à son domicile.

Plusieurs jours durant, il ne quitta pas le fauteuil sur lequel il s'était jeté en arrivant; sans idée définie, comme hébété, à peine songeait-il à prendre quelque nourriture.

Tout d'un coup la mémoire lui revint, lui jetant à la tête un flux de sang qui de nouveau faillit l'abattre.

Mais cette fois sa douleur s'épancha en d'abondantes larmes qui, en le soulageant, empêchèrent un réchute.

Il pleura, pleura longtemps, cria sa

souffrance, se tordit sous son étroit lit, puis, quand ses yeux n'eurent plus de larmes, quand ses nerfs épuisés ne se soulevèrent plus et qu'il put avec un calme relatif envisager sa situation, il songea à ce qu'il lui restait à faire.

Sa première pensée fut de se tuer pour aller rejoindre sa chère Pierrette et son pauvre Pierre, qui l'attendaient haut là...

Il caressait même cette idée noire et un âpre plaisir.

Enfin, il serait donc réuni à sa femme et à son fils, les deux plus grandes affections qu'il ait jamais eues en ce monde.

Mais, heureusement, il se souvint qu'une enfant, qu'il s'accusa avec remords d'avoir rendue orpheline, n'avait plus que lui sur terre, et, quoique la mort lui eût paru bien douce, il comprit qu'il se devait désormais entièrement à la petite Jeanne que la Providence lui laissait.

Rejetant alors loin son idée de suicide sans perdre un instant il partit Marseille, d'où, n'ayant pris que quelques heures nécessaires à l'accomplissement des formalités de la réclamation, il repartit aussitôt avec la petite Jeanne.

L'enfant ne cessait de lui demander qu'il la ramenât auprès de son papa et de sa maman qu'elle n'avait pas vus depuis si longtemps!

La suite à demain